

Incendie au cinquième arrondissement de Libreville

Cinq maisons réduites en cendres au carrefour Beau-Séjour



Des victimes désespérées.



Les cinq maisons qui se trouvaient à cet endroit sont toutes parties en fumée.



Le poteau électrique objet de piratage par des usagers.

JNE
Libreville/Gabon

UN incendie d'une rare violence a ravagé cinq maisons, hier après-midi,

au carrefour Beau-Séjour, dans le cinquième arrondissement de Libreville. Selon les témoignages recueillis sur le lieu du drame, l'origine de cet accident serait à rechercher dans un court-circuit, consécutif à un piratage

de l'électricité sur un poteau de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) par des usagers, ainsi que des branchements anarchiques. Heureusement, pas de perte en vie humaine, mais des dégâts matériels considé-

rables. La consternation et l'émoi étaient perceptibles chez les victimes et leurs proches. Alertés, les sapeurs pompiers se sont déployés sur le site. Les cinq maisons - certaines à usage commercial et d'autres à

usage d'habitation - ayant déjà été ravagées complètement par les flammes à l'arrivée des soldats du feu, le travail de ces derniers a juste consisté à éteindre les derniers foyers de l'incendie et à empêcher les

flammes de se propager aux maisons mitoyennes. Un autre incendie a ravagé, hier, une partie de l'entrepôt de Sogatra louée par un Libanais, dans la commune d'Owendo.

Série de vols aggravés à Mouila
Cinq suspects interpellés

BPIM
Mouila-Gabon

LA gendarmerie et la police de la ville de Mouila sont assaillies de plaintes ces derniers temps au sujet de faits de cambriolages. Commerces et domiciles privés, aucun lieu n'est épargné par la vague. Aussi, ces deux corps ont-ils diligenté des enquêtes, avec l'espoir de pouvoir mettre la main sur les auteurs de ces actes délictuels. Dans le cadre de ces inves-

tigations, les éléments de la brigade de gendarmerie de Mouila-centre ont appréhendé cinq suspects qui, du reste, étaient dans leur collimateur depuis un moment. Il s'agit de : D.L., environ 15 ans, S.B.D., 14 ans, J.M.M., 15 ans, J.M..M., 18 ans, et P.B., 17 ans. Les cinq ado auraient d'ailleurs reconnu les faits à l'origine de leur interpellation. Ils en ont même mis une couche, en révélant aux enquêteurs leur addiction au chanvre indien et au désormais très fameux Tramadol (plus connu sous le nom de Kobolo), allant



Les cinq suspects séjournent désormais à la prison centrale de Mouila.

jusqu'à vanter les vertus aphrodisiaques de ces deux produits prohibés. Grâce donc à l'effet produit

par ces stupéfiants sur son organisme, D.J. a pu dévaliser, ainsi qu'il l'a relaté lui-même, un magasin au quartier Makanda. Outre des sommes de 95 000 francs en billets et 2 500 francs en pièces de monnaie, de nombreux produits de première nécessité ont également été dérobés à cette occasion, dont des boîtes de sardines et du savon. Makanda est un endroit où, dit-on, le Kobolo est très prisé. J.M.M., quant à lui, a reconnu avoir subtilisé une somme de 18 000 francs

dans le magasin d'un Mauritanien, sis au Carrefour des jeunes. A tour de rôle, chacun des cinq suspects a fait part de ses "exploits". Il ne restait donc plus aux limiers qu'à présenter les mis en cause devant le parquet de Mouila pour la poursuite de la procédure. Après avoir été auditionnés par un juge d'instruction, ils ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale pour répondre du chef d'accusation de "Vol aggravé", acte prévu et puni par l'article 292 du Code pénal.

Usage de faux et immigration clandestine

Il se sert de faux papiers pour faire entrer son compatriote au Gabon

SCOM
Libreville/Gabon

N'ÉÛT été la vigilance des responsables de la représentation de la Société gabonaise de transport (Sogatra) à Bitam, chef-lieu du département du Ntem, les plans de Joseph-Franck Owono, Camerounais de 24 ans, consistant à user de subterfuges pour aider son compatriote à atteindre Libreville, auraient fonctionné. Malheureusement pour lui, les documents présentés par cet individu pour figurer sur le manifeste de bord du transporteur, seront détectés comme étant des faux. D'où la fin du voyage pour Junior Menkem-Yemele et son protégé Joseph-Franck Owono... à la prison centrale d'Oyem. Joseph-Franck séjournerait pourtant régulièrement au Gabon. Mais ce qui va le perdre, c'est son enté-



Les projets de Junior Menkem-Yemele (G) et de Joseph-Franck Owono ont lamentablement échoué.

tament à amener dans ses bagages Junior Menkem-Yemele, de retour de son pays où il s'était rendu pour un temps. Parce qu'il a la mauvaise idée d'affubler son concitoyen de la nationalité gabonaise, en mettant à sa disposition une Carte nationale d'identité (CNI) d'un... Gabonais répondant au nom d'Alexis Methogo-Owono. Le jeudi 10 novembre 2017, Cet individu aurait traversé la frontière, et fait le voyage jusqu'à Bitam, à

bord d'un bus de l'agence Transporteur Voyages, en se servant de cette pièce d'identité. Dans un deuxième temps, toujours dans le souci de mettre son protégé à l'abri des tracasseries de la route, Owono aurait sorti un autre sésame: une carte d'identité scolaire estampillée "Lycée panafricain d'enseignement général". Cette fois, Junior Menkem-Yemele prend provisoirement l'identité d'un certain Driss-Alain Yamba-



Les deux suspects attendent leur procès à la prison centrale d'Oyem.

Yamba. INCULPER• Le vendredi 11 novembre, pendant l'enregistrement à l'agence Sogatra de Bitam, Junior Menkem-Yemele présente sa vraie fausse pièce d'identité. Mais, pendant l'achat des titres de transport, les responsables de l'agence Sogatra découvrent le pot-aux-roses. En effet, ils flairent rapidement chez Joseph-Franck Owono et Junior Menkem-Yemele un brin d'accent camerounais.

Assaillis de questions par les agents de l'entreprise publique de transport, les deux Camerounais se montrent de plus en plus douteux. Aussi, sont-ils aussitôt enfermés dans les toilettes de l'agence. Le temps pour les responsables d'alerter les gendarmes de la brigade-centre. Une fois entre les mains des pandores, Owono passe aux aveux: « Je suis infirmier d'État de formation mais sans emploi. Je vis

au Gabon depuis décembre 2016 et je réside à Libreville depuis janvier 2017. Je suis arrivé expressément de Libreville pour chercher le petit Junior Menkem-Yemele, à la demande de sa mère», expliquera-t-il. Présenté, quelques jours plus tard, avec son jeune compatriote devant le parquet d'Oyem pour la suite de la procédure, le mis en cause aurait confirmé ses aveux, en reconnaissant clairement avoir utilisé des faux papiers d'identité pour faire entrer clandestinement Junior Menkem-Yemele en territoire gabonais. Il n'en fallait pas plus au juge d'instruction pour inculper les deux suspects des chefs d'accusation de "usage de faux et complicité d'immigration clandestine". Ils ont donc été placés sous mandat de dépôt, le lundi 13 novembre dernier, à la prison centrale d'Oyem, en attendant leur procès.